

## Infos Municipales

### Principaux points étudiés en séance du Conseil Municipal du jeudi 9 janvier 2025

- Subvention budget services périscolaires
- Ouverture de crédit budget commune

Prochain conseil municipal : jeudi 4 février 2025 à 20h00

### Communauté de communes : approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



Initié en 2018, le PLUi définit les principes d'évolution du territoire à l'horizon 2035 et à l'échelle des 25 communes. À la suite d'un travail de co-construction de longue haleine, le 16 décembre les conseillers communautaires se sont prononcés sur l'approbation du projet.

### Un projet structurant et concret pour répondre aux besoins des habitants

Par ce projet transversal, les élus du territoire définissent une stratégie commune d'aménagement du territoire adaptée aux enjeux locaux, aux besoins des habitants actuels et futurs, et aux défis d'adaptation climatique.

En s'appuyant sur des diagnostics divers et les enjeux qu'ils impliquent, ainsi qu'en prenant en compte les avis des partenaires institutionnels et de la population, la Communauté de communes propose un projet qui traduit une vision partagée du territoire de demain.

Le PLUi porte une ambition collective notamment autour de :

- Un développement équilibré du territoire à travers une structuration autour de trois pôles de centralité (Combours, Mesnil Roc'h, Tinténiac) des bourgs de proximité, d'hyper proximité et communes rurales et historiques. Dans le but d'accueillir 5 500 habitants supplémentaires avec une offre de logement suffisante (+ 2750 logements construits) d'ici 2035. Pour cela, et en conformité avec le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), les constructions seront privilégiées dans les bourgs ou à proximité avant de penser à leur extension dans de futurs lotissements.
- Un développement écologique du territoire avec la préservation des paysages, de la ressource en eau ou encore l'encouragement de la performance énergétique du bâti. Concrètement, il s'agit par exemple : d'identifier les haies et arbres à protéger, d'imposer un dispositif d'infiltration de l'eau aux nouvelles constructions de plus de 20 m<sup>2</sup> ; ou de penser le positionnement des constructions sur les terrains en fonction des éléments naturels comme le

soleil ou le vent pour une meilleure efficacité énergétique.

- Un dynamisme économique du territoire conforté avec le développement ou l'agrandissement des zones d'activités et l'intensification de l'animation en centre bourgs. A titre d'exemple : l'implantation de commerces dans les bourgs sera favorisée au rez-de-chaussée pour le maintien de la fonction commerciale.

L'ensemble des règles du PLUi poursuivent des objectifs partagés : la préservation du cadre de vie et de l'environnement naturel, du développement économique et de l'attractivité du territoire.

### Mise en application

Le PLUi est un document unique qui harmonise les règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire et remplace les anciens documents d'urbanisme des communes (cartes communales et PLU).

Par suite du vote en conseil de communautaire le 16 décembre (44 voix pour, 1 abstention), le PLUi est applicable **depuis le 23 décembre**, date à partir de laquelle les demandes d'urbanisme (permis de construire, demande d'autorisation préalable de travaux...) sont examinées au regard de ces nouvelles règles.

Les dossiers de demandes d'urbanisme sont toujours à déposer en Mairies. Ils sont ensuite instruits par les services de la Communauté de communes. In fine, c'est le Maire qui continuera à autoriser ou non les projets d'urbanisme.

Le PLUi applicable est mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes, dans les Mairies ainsi que sur les sites : <https://urbanisme.bretagneromantique.fr/> et <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Une réunion publique se tiendra le **mercredi 26 février 2025** à 19h à Tinténiac (Ille-et-Donac) pour présenter à la population les grandes lignes du PLUi.

### **Centre communal d'action sociale (CCAS)**

#### Après-midi récréatifs :

Le prochain après-midi récréatif aura lieu le **mardi 11 février** à la Maison de l'Enfance et des Familles, de 14h15 à 16h. Si vous avez besoin d'être véhiculé, vous pouvez appeler la Mairie au 02.99.45.01.62.



#### **Permanences assistant social**

Monsieur PIEDVACHE, assistant social au Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) de Combours, vous propose des rendez-vous le deuxième vendredi de chaque mois dans les locaux de la Mairie de Dingé. Une permanence aura lieu le **vendredi 14 février** de



9h à 12h à la Mairie de Dingé. La prise de RDV se fait auprès du CDAS de Combourg au 02.90.02.77.00.

### Permanences en mairie : Avocat conseil



Maître De Moy, avocat au barreau de Rennes, propose gratuitement des entretiens d'une demi-heure. Une permanence est assurée le

**lundi 24 février l'après-midi de 13h30 à 16h30.** Il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable à la Mairie.

### Conseiller numérique itinérant : des rendez-vous individuels numérique dans votre commune !

A Dingé, les **jeudis après-midis** de 14h45 à 17h00, la conseillère numérique propose des rendez-vous individuels pour vous dépanner dans l'utilisation de vos outils en Mairie. Attention, il ne s'agit pas de réparer un appareil endommagé mais bien de vous aider à l'utiliser. Pour prendre rendez-vous, inscrivez-vous auprès de la conseillère au 07.48.83.74.79.

### Le Solidaribus

Le Solidaribus, antenne mobile du Secours populaire en Ille-et-Vilaine, offre une aide alimentaire, des produits d'hygiène, du soutien administratif, des vêtements et des livres dans les communes de Bretagne romantique. Des permanences mensuelles sont assurées par des bénévoles. Le prochain RDV aura lieu le **jeudi 13 février** de 10h30 à 12h à la Mairie de Dingé.

## Dingé bouge

### Asso-Lidarité Dingé : Téléthon

Notre association Asso-Lidarité Dingé vient de remettre 3 810,40€ à l'AFM Téléthon : un grand MERCI à nos bénévoles, aux 2 écoles qui organisent des courses du muscle, à la Mairie, aux commerçants dingéens, à Intermarché Combourg qui soutiennent nos animations. Un MERCI spécial aux cousins Honoré qui ont organisé l'exposition Vélo Vintage. Notre action phare est la culture de pommes de terre, butternuts, citrouilles, potimarrons dans un champ prêté gracieusement par la Mairie. Mais aussi nous organisons des randonnées, la journée du Téléthon, etc. Nous recherchons des bénévoles pour nous aider ponctuellement, notamment si vous êtes jeunes retraités. Cela peut être pour 2h dans l'année ou plus, à votre convenance. Venez rejoindre une belle équipe dynamique. À bientôt. Contact : Delphine NOBILET – 06.72.08.54.86 - [asso.lidarite.dinge@gmail.com](mailto:asso.lidarite.dinge@gmail.com) - page Facebook Téléthon Dingé

### Dingé Patrimoine

L'association a actualisé son site. Dorénavant, vous pouvez le consulter en saisissant « Dingé patrimoine » dans google ou autres moteurs de recherche et ensuite naviguer sur le site. Vous y trouverez les circuits de randonnées sur la commune, un article très fourni sur

la guerre 39-45 racontée par les dingéens, les projets, etc.

### L'école de musique le SIM: concert Soirée des orchestres

LE SIM  
ECOLE DE MUSIQUE

VENDREDI 07  
FÉVRIER 2025  
20H00

SOIRÉE DES ORCHESTRES

Avec la participation  
des Orchestres  
d'Harmonie et le POM

Entrée Gratuite

Salle Polyvalente  
35440 DINGE

[www.simecoledemusique.com](http://www.simecoledemusique.com)

Bretagne romantique  
Ille & Vilaine

Pour toutes les autres programmations du SIM, consultez le site internet :

<http://www.simecoledemusique.com/>

### Festous : repas à l'envers

**Rappel :** les Festous vous proposent leur « Repas à l'envers » le **samedi 15 mars** à 19h00 à la salle polyvalente de Dingé. Au menu : digestif, café, trio de desserts, duo de fromage, Parmentier de canard, Vol-au-vent, kir (20 €/adulte et 10€/enfant). Animations, lots à gagner, goodies et tombola pour animer le repas. La soirée se terminera par un bal avec buvette. Limité à 200 places. Réservation possible auprès des commerces ou des bénévoles.



### Familles Rurales : accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est ouvert pour les vacances d'Hiver **du 10 au 21 février**. C'est notre fil rouge de l'année : l'équipe d'animation propose aux enfants un programme d'activités autour du jeu. Nous pourrions fabriquer nos propres jeux, en découvrir de nouveaux, retrouver les classiques...

Le **jeudi 20 février** nous irons à la ludothèque Au Bois des Ludes, notre partenaire pour le fil rouge, pour découvrir leurs locaux et profiter d'une animation "Jeux coopératifs".

Les inscriptions se font sur le portail familles du centre de loisirs. Renseignements auprès de Céline Riem 06.50.50.82.18 ou [al.dinge@famillesrurales.org](mailto:al.dinge@famillesrurales.org).